AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1161
FR0000074072-FS0497

31 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2015, le concert composé des sociétés Maison d'Investissement MI 29[1] et Saint Gervais SARL[2] (sises 29 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juillet 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 782 634 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,77% du capital et 4,66% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Maison d'Investissement MI 29	767 634	4,68	767 634	4,57
Saint Gervais SARL	15 000	0,09	15 000	0,09
Total concert	**782 634**	**4,77**	**782 634**	**4,66**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Chuc Hoang.
[2] Contrôlée par M. Nicolas Hoang.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 411 314 actions représentant 16 784 709 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.